

## Déclaration d'adhésion et engagement préconstitutif

**Entre :**

Nom (de la personne ou de la société) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Ci-après appelé(e) « le futur usager »,

**Et :**

Le comité provisoire pour la création d'une coopérative de solidarité ayant pour objectif d'offrir un service d'épicerie.

Ci-après appelé(e) « le comité provisoire »,

ATTENDU QUE les futurs usagers envisagent la constitution d'une coopérative de solidarité (la Coopérative) dont l'objet sera d'exploiter une entreprise en vue de fournir des biens et des services à ses membres dans le domaine de l'alimentation;

ATTENDU QU'un comité provisoire a été formé pour l'évaluation et la réalisation, le cas échéant, de ce projet;

ATTENDU QUE la Coopérative, si elle est constituée, ne sera liée par le présent contrat que si elle le ratifie dans les quatre-vingt-dix (90) jours qui suivent sa constitution;

ATTENDU QUE les membres du comité provisoire, dont les signataires des présentes, n'agissent que dans l'intérêt d'une coopérative à être constituée.

Les parties aux présentes conviennent de ce qui suit :

1. Le futur usager est intéressé à devenir membre de la Coopérative à être constituée et il verse une somme de 300 \$ au comité provisoire à être déposée et gardée par ce dernier dans un compte à cet effet;
2. Advenant la constitution de la Coopérative, les sommes déposées seront imputées au paiement des parts que le futur usager devra souscrire et payer pour devenir membre de la Coopérative conformément aux règlements à être adoptés lors de l'assemblée générale d'organisation;
3. En cas de non-réalisation du projet, les sommes déposées seront remboursées au futur usager;
4. Les parties conviennent que les membres du comité provisoire, dont les signataires aux présentes, n'encourent aucune responsabilité personnelle par suite ou en relation avec le présent engagement, et ce, même si la Coopérative n'est pas constituée ou même si, une fois constituée, elle n'assume pas les droits et obligations du comité provisoire relativement au présent engagement.

Signée à \_\_\_\_\_, ce \_\_\_\_\_<sup>e</sup> jour de \_\_\_\_\_ 2016

Le futur usager,

\_\_\_\_\_

Le comité provisoire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Membre du comité provisoire